

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2025

ORDRE DU JOUR

I. — Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 10 mars 2025.

II. — Examen des rapports.

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 49 dernier alinéa :
« À chaque nouvelle séance du Conseil départemental, après les rapports relevant de la commission des finances, les autres rapports sont inscrits à l'ordre du jour par roulement entre les commissions. »*

1^{re} commission – FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES (3 avril)	2
2^e commission – AMÉNAGEMENT (31 mars).....	12
3^e commission – DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS (31 mars)	13
4^e commission – ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES (1 ^{er} avril)	15
5^e commission – ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS (31 mars).....	17



III. — Vœux..... 21

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 67 - Dépôt pour la séance du Conseil départemental :
« Les vœux sont remis au président, par écrit et signés de leur(s) auteur(s), au plus tard le jeudi précédant la séance du conseil, avant midi. Exceptionnellement, un vœu suscité par l'urgence de l'actualité survenant après cette date limite de dépôt pourra être déposé jusqu'à l'ouverture de la séance. »*



IV. — Question orale..... 26
Sous réserve de l'examen par la Conférence des Présidents lundi 7 avril 2025.

(Articles 75 à 77 du règlement intérieur du Conseil départemental du Val-de-Marne)



I. — Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 10 mars 2025.

II. — Examen des rapports.

1^{re} COMMISSION

FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES

Réunion du 3 avril 2025

Président : M. Roesch

Présents : M^{mes} Aggoune, Coulon, Hachmi et Kirouani, MM. Gicquel, Hélin, Roesch et Weil.

Excusé : M. Madelin.

M. Madelin donne délégation de vote à M. Roesch

N° 2025-2 – 1.1.1 — Budget général. Reprise anticipée du résultat 2024 et adoption du budget primitif 2025.

(dédoublé dans toutes les commissions)

Rapporteurs : – 1^{re} commission - M. Gicquel - majorité
– 2^e commission - M. Amsler - majorité
– 3^e commission - M. Bazin - majorité
– 4^e commission - M. Farcy - majorité
– 5^e commission - M^{me} Parrain - majorité

2 délibérations :

- Budget général. Reprise anticipée du résultat 2024 et adoption du budget primitif 2025.
- Budget général. Budget des autorisations de programme au budget primitif 2025.

Avis de la commission des finances :

M^{me} Aggoune souhaite connaître, à ce jour, le montant perçu par le Département au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le nombre d'allocataires du RSA.

M. Gicquel répond que le montant des DMTO s'élève à 54,9 M€ (le montant perçu en mars était de 17,9 M€) et que le Département comptabilise 43 216 allocataires du RSA.

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 2^e commission :

M. Guérin s'étonne de la présentation faite par M. Amsler qui portait essentiellement sur le contexte économique national et n'annonçait rien de concret sur les mesures d'économie propres au Département. Il déplore que les décisions de l'exécutif ne soient pas clairement exprimées et que les conseillers départementaux les découvrent par voie de presse comme récemment pour la fermeture de la crèche départementale Berthollet à Arcueil, la suppression de la carte Améthyste ou la réduction des bénéficiaires de la prise en charge départementale de la carte Imagine'R.

M. Garzon reconnaît les difficultés liées au contexte national et à la fiscalité locale des Départements, qui est étonnement rattachée aux droits de mutation à titre onéreux et au marché de l'immobilier. Il subodore même que le sujet de fond soit plutôt la suppression des Départements par le biais de leur appauvrissement financier.

Cependant, M. Garzon considère également que le budget présenté ne détaille pas suffisamment les choix politiques de l'exécutif et que ce manque de transparence ne permette pas des échanges constructifs au sein de l'Assemblée. Sur les thématiques de la 2^e commission, il regrette notamment le manque d'informations sur les montants inscrits en matière de politique de la ville, de logements, d'aménagement, de voirie (pôle Louis Aragon, RD 920 ...), d'attribution de subventions. Il estime que les conseillers départementaux devraient être informés des baisses de subventions aux associations situées sur leurs cantons et déplore l'absence de dialogue avec les communes, pourtant souvent sollicitées par les associations pour compenser les aides que le Département ne leur verse plus.

M. Besnard s'inscrit dans les interventions précédentes et regrette que la majorité se défasse régulièrement sur la politique gouvernementale pour justifier ses actions. Il confirme le besoin d'un débat national sur la fiscalité des Départements. Cependant, il dénonce, dans le budget départemental, le manque de perspectives financières et la brutalité des mesures prises. Des politiques publiques subissent des coupes drastiques comme le logement et l'habitat et des investissements sont abandonnés par l'exécutif départemental comme la RD 920.

M. Bourdon partage également les avis précédents et souhaite des précisions sur le dispositif Imagine'R qui génère une baisse de -9 M€ (page 21 du rapport).

M. Amsler précise qu'il s'agit de la fin du remboursement du dispositif aux lycéens non boursiers et aux étudiants.

M. Panetta confirme que la situation financière actuelle est inédite et contraint le Département à opérer des choix difficiles, dont certains peuvent donner lieu à débat. Il estime que l'ensemble des dépenses sont justifiées et s'interroge sur celles qui pourraient être revues ou abandonnées. Le débat reste ouvert, le dispositif Ordival pourrait être réévalué car la plupart des collégiens disposent déjà d'un ordinateur. Il invite l'opposition à faire des propositions.

M. Guérin précise qu'il a déjà fait des propositions notamment sur la carte Améthyste qui n'ont pas été retenues. Pour faire des propositions, il faut pouvoir s'appuyer sur des éléments précis.

M^{me} Lecoufle regrette que le Département ne maîtrise pas ses ressources, et que ses recettes soient autant dépendantes des DMTO.

Dans ce contexte financier difficile, la stratégie de l'exécutif consiste à préserver autant que possible les politiques publiques obligatoires. Concernant Imagine'R, elle rappelle l'accord trouvé avec la Région pour les lycéens. Au sujet de la fermeture de la crèche Berthollet, elle précise qu'il s'agit d'un regroupement de 2 établissements qui permet d'accueillir des enfants supplémentaires. En matière de logement, il s'agit d'une pause et non d'un arrêt définitif de la politique. Elle précise que d'autres réflexions peuvent être engagées sur d'autres dispositifs.

M. Amsler revient sur la situation nationale difficile depuis plusieurs années et son impact sur les collectivités territoriales qui sont tenues, contrairement à l'État, de voter des budgets en équilibre. Les ressources du Département pour payer les dépenses sociales sont insuffisantes et déconnectées de la réalité, le levier fiscal n'existe plus alors que les dépenses sociales s'accroissent.

Il précise également que tous les sujets sont débattus en Assemblée et que les Conseillers départementaux sont informés des décisions. Certaines décisions en matière d'aides à la mobilité devaient être prises rapidement car elles avaient un impact direct sur l'équilibre du budget 2025. Néanmoins, les réflexions continuent notamment avec Île-de-France Mobilités sur le nouveau dispositif.

M. Amsler réfute les critiques relatives au manque de transparence du budget, renvoyant l'opposition au détail des recettes et dépenses par politique publique figurant dans le rapport. Les dépenses obligatoires sont parfaitement assumées par le Département et ce malgré les difficultés financières rencontrées.

M. Yavuz explique que la gestion actuelle est différente de celle connue par l'ancienne majorité, les contraintes et les enjeux sont différents. La situation est inédite du fait des décisions nationales extrêmement pénalisantes et de la baisse des recettes (DMTO et fraction de TVA). La fiscalité locale doit évoluer afin de donner au Département les ressources nécessaires à son fonctionnement.

La 2^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Duvaudier, Panetta et Yavuz (qui a reçu délégation de M. Aslangul).

- 5 voix contre : MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi.

Avis de la 3^e commission :

M. Mora souhaiterait des précisions sur les baisses constatées au Budget général sur les aides à la personne (page 20/21 du rapport) :

- -18,07 M d'euros des aides à la personne par rapport au BP 2024,
- -2,89 M d'euros, des dépenses sociales hors AIS par rapport au BP 2024.

L'Administration répond que, sous condition de vérification du périmètre budgétaire de la notion d'aide à la personne, les baisses sont liées à l'évolution des deux dispositifs Imagine'R et Améthyste. Le tableau page 21 du rapport détaille la baisse générée par la carte Imagine'R en année pleine.

M. Bazin précise que cette baisse est aussi liée à la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, qui générera en année pleine une baisse conséquente des dépenses liées au RSA.

Complément apporté hors commission par l'Administration :

Il est précisé que le dispositif Améthyste, qui consiste non en une aide directe aux personnes mais à un paiement à Île-de-France Mobilités, n'est pas retracé dans le chapitre des aides à la personne - rapport page 21.

M. Mora demande le montant de la baisse financière qui résultera du nouveau dispositif d'aide à la mobilité (en remplacement du forfait Améthyste) et quel sera le mode de communication envisagé.

L'Administration précise que le département du Val-de-Marne s'appuiera sur les permanences départementales dans les villes pour diffuser une information claire et lisible pour toute la population, notamment pour ceux qui bénéficiaient de l'ancien forfait Améthyste. La communication sera ciblée car le public concerné est connu.

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Ségui et Séguret, M. Bazin (qui a reçu délégation de M^{me} Mussotte-Guedj).

- MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

M. Barnaud note, que malgré sa situation financière fragile, le Département est fortement impacté, à hauteur de 9 M€, par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités (DILICO), créé par la loi de finances pour 2025.

Il précise également que les marges de manœuvre du Département sont inexistantes du fait du manque d'autonomie fiscale, les dépenses sociales augmentent et les ressources s'amoindrissent. Cette situation interroge sur la volonté de l'Etat de remettre en cause l'existence des Départements.

M. Pelissolo constate que les moments de crise sont révélateurs des choix politiques. Il dénonce les choix de la majorité qui touchent les publics les plus fragilisés et exprime son inquiétude pour les concitoyens. Il reconnaît la dégradation de la politique générale et l'effondrement des DMTO, principale recette des Départements. Cependant, dans la même situation, l'opposition départementale aurait fait d'autres choix guidés par des orientations politiques différentes.

M. Barnaud estime que les choix politiques sont toujours plus difficiles dans un contexte budgétaire contraint. En perdant la taxe d'habitation, le Département a perdu un levier fiscal important. Ses ressources reposent sur les droits de mutation à titre onéreux et une fraction de la TVA. Le marché de l'immobilier étant défavorable, les dépenses doivent être financées par des économies faites sur d'autres dépenses.

Il sait aussi, par expérience, que l'opposition ne possède pas toujours toutes les informations qui lui permettraient de se prononcer avec objectivité et clairvoyance.

M. Pelissolo estime que l'information donnée aux conseillers pourrait être plus complète, il regrette le manque de transparence sur les baisses de subventions. Il réfute l'argument de la charge de la dette héritée de l'ancienne majorité car cette dette traduit également des choix politiques forts en direction des Val-de-Marnais.

Tout en soulignant l'écoute et le respect mutuel qui caractérise la 4^e commission, M^{me} Niakhaté partage l'avis de M. Pelissolo. Les décisions prises auparavant reposaient sur des choix politiques guidés par des orientations différentes.

M. Farcy précise que l'existence de la dette, sans la qualifier de bonne ou de mauvaise, réduit les capacités d'intervention du Département car elle impacte aussi bien la section de fonctionnement (paiement des intérêts) que la section d'investissement (remboursement en capital des annuités d'emprunt).

Le Département, n'ayant plus d'autonomie fiscale, subit encore plus nettement le poids de la dette dans son budget. Or, aujourd'hui, les principales ressources, issues des DMTO et d'une fraction de TVA, ne compensent pas les dépenses sociales des Départements.

M^{me} Patoux ajoute que la situation des Villes est difficilement comparable avec celle des Départements. La Commune perçoit le produit des impôts directs locaux pour financer son budget. Chaque année, même sans évolution des taux de fiscalité directe locale, elle bénéficie de la revalorisation des bases fiscales qui lui octroie une marge financière supplémentaire. Les recettes départementales sont, quant à elles, suspendues aux évolutions du marché de l'immobilier.

M^{me} Stefel estime que malgré la baisse des ressources, il faut maintenir un service public de qualité. Elle confirme que l'opposition aurait fait des choix moins brutaux pour la population. Elle s'inquiète aussi de la volonté de l'État de remettre en cause l'existence des Départements.

M. Farcy précise que les politiques publiques obligatoires du Département sont préservées dans le budget 2025 et ajoute que quels que soient les choix politiques, des décisions brutales s'imposent en raison des réalités et des contraintes financières.

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.

- M^{mes} Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 5^e commission :

M^{me} Martin remarque que le budget primitif subit de fortes contraintes financières liées au contexte national que la majorité actuelle applique sans contestation. Le budget 2025 atteste de coupes sombres en direction des publics les plus fragiles et de l'abandon de nombreuses aides départementales.

M^{me} Parrain fait remarquer que le Département ne suit pas « passivement » la politique gouvernementale mais qu'il doit faire face à une perte importante de ressources (DMTO et fraction de TVA), ce qui n'existait pas auparavant. Elle rappelle que l'exécutif a hérité de l'ancienne majorité d'une dette de 1,2 milliard d'euros. Malgré cela, le Département du Val-de-Marne s'efforce de toujours mener à bien des actions en faveur des publics les plus fragilisés et de préserver les politiques publiques obligatoires.

M. Tryzna ajoute que de nombreux Départements, proches politiquement de M^{me} Martin, font des diminutions d'aides sociales plus drastiques que celles du département du Val-de-Marne.

Il souligne que la mise en place de la tarification unique dans les collèges est une mesure qui ouvre la restauration scolaire à tous les publics notamment les plus fragiles.

Il souligne que le Département maintient les dépenses d'investissement à un niveau élevé en 2025, 74 M d'€, supérieur à celui de l'ancienne majorité (50 M d'€).

M^{me} Parrain indique que la tarification unique est une mesure de justice sociale qui permet de diminuer les tarifs de la restauration scolaire pour les familles val-de-marnaises les plus en difficulté.

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, M. Tryzna.
- 3 voix contre : M^{mes} Martin, Munck et Souid,
- M. Chikouche reporte son vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.11.22 — Taux des droits de mutation à titre onéreux applicable aux primo-accédants.

Délibération présentée au titre de l'urgence conformément à l'article 34 du règlement intérieur et L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales.

Rapporteur : M. Roesch

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.2.2 — Budget primitif 2025. Budget annexe d'Assainissement.

(dédoublé en 4^e commission)

*Rapporteurs : – 1^{re} commission - M. Roesch - majorité
– 4^e commission - M^{me} Durand - majorité*

2 délibérations :

- Budget annexe d'Assainissement. Adoption du budget primitif 2025.
- Budget annexe d'Assainissement. Adoption du budget primitif 2025 - BAP.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{mes} Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.3.3 — Budget primitif 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

(dédoublé en 4^e commission)

*Rapporteurs : - 1^{re} commission - M^{me} Hachmi - majorité
- 4^e commission - M. Pelissolo - majorité*

2 délibérations :

- Budget annexe du laboratoire départemental de santé environnementale. Adoption du budget primitif 2025.
- Budget annexe du laboratoire départemental de santé environnementale. Adoption du budget primitif 2025 - BAP.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

À la page 2 du rapport, une rectification est à apporter dans le 5^e paragraphe, il convient de lire : une participation du budget général de fonctionnement est en hausse de 7 499 € (et non en baisse).

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.
- M^{mes} Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.4.4 — Budget primitif 2025. Budget annexe de Restauration.

Rapporteur : M^{me} Kirouani

2 délibérations :

- Budget annexe de Restauration. Adoption du budget primitif 2025.
- Budget annexe de Restauration. Adoption du budget primitif 2025 – BAP.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.5.5 — Budget primitif 2025. Budget annexe des Foyers de l'Enfance. *(dédoublé en 3^e commission)*

Rapporteur : M^{me} Coulon

*Rapporteurs : – 1^{re} commission - M^{me} Coulon - majorité
– 3^e commission - M^{me} Ségui - majorité*

2 délibérations :

- Budget annexe des Foyers de l'Enfance. Adoption du budget primitif 2025.
- Budget annexe des Foyers de l'Enfance. Adoption du budget primitif 2025 – BAP.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Bazin.
- MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.6.6 — Convention de subventionnement avec l'association Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Val-de-Marne au titre de l'année 2025.

Rapporteur : M. Roesch

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.

– M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.7.7 — Compte-rendu de délégation d'attribution du Président en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Rapporteur : M. Gicquel

Avis de la commission des finances :

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2025-2 – 1.8.8 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.

Rapporteur : M. Weil

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.

– M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.9.9 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe de Restauration.

Rapporteur : M^{me} Aggoune

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.

– M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 1.10.10 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

Rapporteur : M. Hélin

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.

– M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

2^e COMMISSION

AMÉNAGEMENT

Réunion du 31 mars 2025

Président : M. Yavuz

Présents : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Besnard, Bourdon, Duvaudier, Garzon, Guérin, Panetta, Tmimi et Yavuz.

Excusé : M. Aslangul.

M. Aslangul donne délégation de vote à M. Yavuz
M^{me} Lecoufle donne délégation de vote à M. Duvaudier
(pour le rapport N° 2025-2 - 2.1.11)
M. Amsler donne délégation de vote à M. Panetta
(pour le rapport N° 2025-2 - 2.1.11)

N° 2025-2 - 2.1.11 — Approbation du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration « Marne-Est » - Aménagement du secteur de la gare Villiers-Champigny-Bry.

Rapporteur : M. Duvaudier

Avis de la 2^e commission :

La 2^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : MM. Duvaudier (qui a reçu délégation de M^{me} Lecoufle), Panetta (qui a reçu délégation de M. Amsler) et Yavuz (qui a reçu délégation de M. Aslangul).
- MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
 - M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.
-

3^e COMMISSION
DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS

Réunion du 31 mars 2025

Présidente : M^{me} Bastier

Présents : M^{mes} Bastier, Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, MM. Bazin, Mora et M. Traoré.

Excusées : M^{mes} Carpe, Peccolo, Santiago et Sol.

M^{me} Carpe donne délégation de vote à M^{me} Bastier
M^{me} Mussotte-Guedj donne délégation de vote à M. Bazin
(pour le rapport N° 2025-2 – 1.1.1)

N° 2025-2 – 3.1.12 — Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) pour 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Rapporteur : M^{me} Séguret

Avis de la 3^e commission :

M. Traoré demande si le Département dispose d'une liste des établissements pour personnes âgées en difficulté financière.

M^{me} Séguret répond que ces établissements font l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation particulière par les services départementaux, il n'existe pas de liste détaillée.

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Bazin.
- MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 3.2.13 — Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) pour 2025 des établissements et services associatifs habilités d'aide sociale à l'enfance.

Rapporteur : M^{me} Ségui

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Bazin.
- MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

4^e COMMISSION
ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE,
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Réunion du 1^{er} avril 2025

Président : M. Farcy

Présents : M^{mes} Durand, Niakhaté, Patoux et Stefel, MM. Barnaud, Farcy et Pelissolo.

Excusés : M^{me} Niasme et M. Bescond.

M^{me} Niasme donne délégation de vote à M^{me} Durand

N° 2025-2 – 4.1.14 — Aide en faveur des 47 communes et de leurs groupements dans le cadre du plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne - Évolution du règlement d'intervention.

Rapporteur : M. Barnaud

Avis de la 4^e commission :

M^{me} Stefel demande s'il est envisagé un suivi des arbres plantés et souhaite connaître le nombre d'arbres qui ont survécu depuis la mise en place du plan 50 000 arbres.

M. Farcy précise que le suivi des arbres plantés est réalisé par la direction des espaces verts et du paysage, à l'exception de ceux plantés chez les particuliers. Il est donc possible de communiquer des informations sur les modalités de suivi mises en place.

M. Barnaud souligne que la survie d'un arbre ne dépend pas seulement de sa plantation mais qu'il faut aussi prévoir un arrosage régulier dont le coût peut s'avérer élevé. Il note que certaines catégories d'arbres sont plus résistantes que d'autres et sont donc à privilégier.

Précisions apportées par l'Administration après la commission :

Pour les arbres plantés par le Département sur son patrimoine, le taux de survie est très élevé. Le Département est très attentif à leur entretien ; si un dépérissement est constaté, l'arbre est évidemment remplacé.

Pour les arbres subventionnés par le Département et plantés par des partenaires, les conventions d'attribution de subvention précisent les obligations du bénéficiaire en matière de conditions de plantation, d'entretien et de remplacement si jamais l'arbre ne survit pas. Afin de s'assurer du respect de ces engagements par les bénéficiaires, une ou deux réunions de suivi annuelles sont organisées, en fonction des partenaires.

Dans le cadre des opérations « Adopte ton arbre », 4 609 arbres ont déjà été adoptés par les Val-de-Marnais et 200 autres seront distribués pour la dernière opération de la saison, prévue le 3 mai 2025 au Perreux-sur-Marne. Lors de chaque événement, un livret technique indiquant les préconisations de plantation et de gestion des arbres est remis à chaque adoptant, et les jardiniers des services départementaux sont mobilisés pour échanger avec chaque adoptant afin de le conseiller et de lui indiquer les gestes à avoir. Par la suite, si le Département n'est pas en mesure de contrôler visuellement l'état des plantations réalisées par les adoptants, il dispose toutefois du contact et de l'adresse de chacun d'entre eux, ce qui permet de maintenir l'échange en leur adressant une newsletter dédiée au Plan 50 000 arbres.

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme) et Patoux, MM. Barnaud et Farcy.

- M^{mes} Niakhaté et Stefel, M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.

- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

5^e COMMISSION

ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS

Réunion du 31 mars 2025

Présidente : M^{me} Parrain

Présents : M^{mes} Korchef-Lambert, Martin, Münzer, Munck, Nowak, Parrain,
et Souid, MM. Chikouche et Tryzna.

N° 2025-2 – 5.1.15 — Convention d'objectifs et de moyens entre le département du Val-de-Marne et le Comité départemental du Tourisme pour la période 2020-2025. Approbation de l'avenant n° 5 pour l'année 2025.

Rapporteur : M^{me} Nowak

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, M. Tryzna.
- M^{mes} Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 5.2.16 — Communication des documents budgétaires du Syndicat mixte ouvert des parcs du Tremblay et de Choisy-Paris-Val-de-Marne. Compte administratif 2023 - Budget primitif 2024.

Rapporteur : M^{me} Korchef-Lambert

Avis de la 5^e commission :

M^{me} Martin souhaiterait avoir des précisions sur la baisse de la participation départementale et ses impacts.

M^{me} Korchef-Lambert explique que la baisse de la participation du Département entraîne de fait une baisse de l'ensemble des contributeurs. Elle souligne également que la politique sportive est une compétence facultative du Département.

M^{me} Martin demande quelles en sont les conséquences pour les clubs.

M^{me} Korchef-Lambert répond que la baisse sera limitée car compensée par des activités payantes comme le padel.

La 5^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2025-2 – 5.3.17 — Communication des documents budgétaires du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports et de loisirs du Grand Godet à Villeneuve-le-Roi.

Compte administratif 2023 - Budget primitif 2024 – Budget supplémentaire 2024.

Rapporteur : M. Chikouche

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

**N° 2025-2 – 5.4.18 — Communication des documents budgétaires du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de l'Île de loisirs de Créteil à Créteil.
Compte administratif 2023 - Budget primitif 2024 – Décision modificative n° 1 au budget 2024.**

Rapporteur : M^{me} Souid

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2025-2 – 5.5.19 — Ajustement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2025 des collèges publics.

Rapporteur : M. Tryzna

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, M. Tryzna.
- M^{mes} Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 5.6.20 — Crédits spécifiques au bénéfice des collèges publics 2025.

Rapporteur : M. Tryzna

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, M. Tryzna.
- M^{mes} Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

N° 2025-2 – 5.7.21 — Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges d'enseignement privés sous contrat d'association - exercice 2025.

Rapporteur : M^{me} Münzer

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, M. Tryzna.
- M^{mes} Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel, Roesch (qui a reçu délégation de M. Madelin) et Weil.
- M^{mes} Aggoune, Hachmi et Kirouani, M. Hélin reportent leur vote en séance plénière.

III. — Vœux

2 vœux ont été déposés :

- **Vœu pour la souveraineté de la France face aux ingérences étrangères et pour une politique internationale indépendante.**
Vœu présenté par le groupe Écologistes et Citoyen·nes.

- **Vœu pour une paix durable dans la région du Kivu en République Démocratique du Congo.**
Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste et citoyen·ne.s et Écologistes et Citoyen·nes.

Voir les textes des vœux pages suivantes...

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2025

Vœu présenté par au nom du groupe Écologistes et Citoyen·nes.

Vœu pour la souveraineté de la France face aux ingérences étrangères et pour une politique internationale indépendante.

Vu la Constitution française du 4 octobre 1958, qui affirme la souveraineté nationale et l'indépendance de la France,

Vu la Charte des Nations Unies adoptée le 26 juin 1945, qui réaffirme le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948,

Vu le Statut de Rome du 17 juillet 1998 portant création de la Cour Pénale Internationale (CPI),

Sur la politique étrangère et les ingérences économiques :

Considérant que la France doit conserver sa souveraineté politique et économique face aux ingérences étrangères,

Considérant le bouleversement actuel de l'ordre mondial et la montée des nationalismes de toutes parts, notamment aux États-Unis,

Considérant que l'administration Trump cherche à imposer aux entreprises étrangères, notamment françaises, l'arrêt des politiques de diversité et d'inclusion (DEI) via un courrier signé par Stanislas Parmentier, directeur général des services de l'ambassade des États-Unis à Paris,

Considérant que cette tentative d'imposer l'application d'un décret signé par le président américain et contournant ses institutions parlementaires, est hautement discriminatoire et contraire au droit national et européen,

Considérant qu'une telle ingérence constitue une atteinte inacceptable à la souveraineté des entreprises françaises et aux valeurs républicaines de liberté, égalité et fraternité ;

Sur les conflits internationaux et leurs implications :

Considérant l'aggravation de la situation au Kivu, en République Démocratique du Congo, à la faveur de l'offensive éclair menée par le groupe armé M23, soutenu par des troupes rwandaises,

Considérant que, selon l'ONU, plus de 100 000 personnes ont fui la zone du Kivu ces trois derniers mois et que ce conflit est l'un des plus meurtriers depuis la Seconde Guerre mondiale,

Considérant que l'exploitation des minerais du sous-sol congolais se fait au prix de violations répétées du droit international et d'un conflit meurtrier,

Considérant que l'offensive israélienne sur Gaza et au Liban s'intensifie avec l'aval de Donald Trump, qui soutient les violations des accords de cessez-le-feu,

Considérant que l'agression russe en Ukraine s'enlise notamment en raison de l'attitude de Donald Trump vis-à-vis de la diplomatie américaine,

Considérant que la Cour Pénale Internationale un organe essentiel pour juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide,

Considérant que Donald Trump et Benyamin Netanyahu remettent en cause la légitimité et l'autorité de la CPI, contestant son impartialité et refusant ses enquêtes sur les crimes commis,

Considérant que la France, en tant qu'Etat attaché au multilatéralisme et au droit international, doit défendre la CPI face à ces attaques systématiques,

Considérant qu'une remise en cause de la CPI par de grandes puissances affaiblit l'ensemble du système juridique international et favorise l'impunité des criminels de guerre,

Le Conseil départemental du Val-de-Marne :

Dénonce l'ingérence des États-Unis et de Donald Trump dans les affaires françaises et européennes, notamment en imposant des politiques contraires aux valeurs de diversité et d'égalité.

Affirme la nécessité de défendre la souveraineté de la France et le refus de se plier aux décisions étrangères contraires à nos principes.

Demande au Gouvernement français et à l'Union européenne de se positionner fermement contre l'ingérence économique et politique des États-Unis.

Exige que la France prenne une position claire sur la situation au Kivu, notamment en appelant à un embargo sur les minerais en provenance du Rwanda et à des sanctions contre le gouvernement rwandais.

Appelle au respect du droit international ainsi qu'aux résolutions de l'ONU et des instances internationales concernant le conflit à Gaza.

Dénonce la politique américaine visant à exploiter les richesses ukrainiennes sous couvert de soutien militaire, et appelle la France à jouer un rôle de médiateur indépendant dans ce conflit.

Affirme que la France doit être vent debout pour défendre la CPI et garantir son indépendance face aux attaques de Donald Trump et de Benyamin Netanyahu.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2025

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste et citoyen-ne.s et Écologistes et Citoyen-nes.

Vœu pour une paix durable dans la région du Kivu en République Démocratique du Congo.

Vu la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco le 26 juin 1945,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948,

Vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979,

Vu le Rapport Mapping de 2010 concernant les violations des droits de l'Homme 1993-2003,

Vu le communiqué de presse du Conseil de sécurité des Nations Unies du 26 janvier 2025 sur la situation en République Démocratique du Congo,

Vu la déclaration des ministres des affaires étrangères du G7 du 2 février 2025 sur l'escalade de la violence dans l'est de la République Démocratique du Congo,

Vu la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le 21 février 2025,

Vu la résolution du Parlement européen du 13 février 2025 sur l'escalade de la violence dans l'est de la République Démocratique du Congo,

Considérant que l'Est de la République Démocratique du Congo est ravagé depuis plus de 30 ans par des conflits incessants, impliquant des groupes armés soutenus par des puissances étrangères.

Considérant que ce conflit a engendré plus de 10 millions de morts, en faisant le conflit armé le plus meurtrier depuis la 2^{nde} Guerre mondiale,

Considérant que la violence de ce conflit est alimentée jusqu'à aujourd'hui par les conséquences à long terme du terrible génocide rwandais de 1994 contre les Tutsis,

Considérant que ce conflit a été à l'origine de vagues de déplacements massifs de populations, 7 millions de déplacés (record mondial de déplacés internes), de massacres, de tortures, de disparitions et de viols de masse, constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité,

Considérant que les femmes et les filles sont confrontées en RDC à des niveaux accrus de violences sexuelles et sexistes, qui se traduisent par une victime de viol toutes les quatre minutes,

Considérant la récente escalade du conflit suite à la prise de la ville de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, à la fin janvier 2025 et de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, le 14 février 2025, suite à la progression militaire du groupe rebelle armé du Mouvement du 23 Mars (M23) soutenu par le Rwanda,

Considérant que les violences engendrées par cette progression, ont causé la mort d'un grand nombre de victimes civiles, l'offensive contre Goma ayant coûté la vie à 3000 personnes et environ

800 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et menace les 3 millions de civiles peuplant cette région,

Considérant que le sous-sol congolais regorge de ressources minières tels que le coltan, le cobalt, l'uranium, l'or, l'étain ou encore le tungstène, indispensables pour la transition numérique et énergétique mondiale,

Considérant qu'un véritable système d'exploitation économique et géopolitique des ressources minières du sous-sol congolais s'est mis en place par l'extraction illégale de ces dernières dans des mines contrôlées par des milices, sous l'égide de puissances régionales comme le Rwanda et l'Ouganda, au profit de multinationales occidentales,

Considérant l'attachement historique de la population val-de-marnaise aux valeurs de paix, de tolérance et d'amitié entre les peuples,

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Appelle le Gouvernement français et la Commission européenne à engager un embargo sur les minerais en provenance du Rwanda ;

Appelle le Gouvernement français et la Commission européenne à prendre des sanctions économiques contre le gouvernement rwandais ;

Appelle le Gouvernement Français à demander le retrait immédiat et sans condition des troupes Rwandaises à l'Est de la République Démocratique du Congo ;

Condamne sans réserve les actes du M23, des forces armées Rwandaises et Ougandaises à l'Est de la République Démocratique du Congo ;

Exprime son soutien et sa solidarité inconditionnelle aux populations civiles, aux agents de l'ONU, au personnel de maintien de la paix de la MONUSCO et aux personnels humanitaires victimes de ces crimes ;

Exige la protection des populations civiles à l'Est de la République Démocratique du Congo, l'arrêt des violations des droits humains et la mise en œuvre de sanctions contre ceux qui s'y livrent ;

Appelle au respect des résolutions de l'ONU afin de permettre une paix juste et durable dans la région des Grands Lacs.

IV. — Question orale

Sous réserve de l'examen par la Conférence des Présidents lundi 7 avril 2025.

Question orale de Madame Fatiha Aggoune, Conseillère départementale, Présidente du groupe Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s.

Action du Département concernant les Espaces départementaux des solidarités.

Monsieur le Président,

Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises en assemblée départementale afin d'alerter sur la situation de nos Espaces départementaux des solidarités (EDS) et sur la menace de suppression par fusion envisagée par votre majorité. Absent du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et, globalement, de vos orientations politiques, nous n'avons aucune visibilité sur la direction que vous souhaitez fixer quant à l'avenir de ces structures.

En février 2024, **lorsque nous avons souhaité obtenir plus de détails sur les projets de fermetures et de fusions, notamment la fusion envisagée des EDS de Champigny-sur-Marne** ; une décision qui imposerait à de nombreux usagers une contrainte de déplacement importante, les deux EDS étant à 1 heure de marche l'un de l'autre.

Il nous a été répondu par le vice-président chargé des Solidarités qu'il y avait « une réflexion sur l'optimisation du parc immobilier départemental », mais que jusque-là « aucune décision n'avait été prise ».

En juin 2024, vous avez pris la décision de supprimer l'Espace départemental des solidarités situés à Gentilly en le fusionnant en partie à l'EDS de Villejuif. Malgré plusieurs propositions formulées par la commune, vous avez fait le choix de maintenir cette décision actant la fin de cette structure départementale pour juin 2025. La redirection vers l'EDS de Villejuif représente un rallongement moyen de plus de 40 min des trajets pour les usagers concernés des villes de Gentilly, Arcueil et Le Kremlin-Bicêtre.

Au vu de ces décisions, il semblerait qu'une orientation claire ait depuis été prise concernant l'avenir des Espaces départementaux des solidarités en Val-de-Marne.

Des projets de fusions ou de suppressions sont-ils prévus ? Si oui, pouvez-vous nous transmettre une cartographie détaillée des projets en cours ainsi qu'un échéancier précis de leur mise en œuvre ?

Nous nous questionnons également sur l'accueil et l'accompagnement au sein des EDS. Pourriez-vous nous préciser les périmètres actuels des EDS ? Pouvez-vous nous fournir des données précises concernant le public accueilli ?

Persuadée de l'attention particulière que vous apporterez à cette situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.
